

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 15 octobre 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents, madame la conseillère Lyne Perras et messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Antoine Quirion Couture, Joël Beaudoin, Jean-Denis Paré et Francis Ranger, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Est présente madame Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

24-10-175

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - .1 séance ordinaire du 9 septembre 2024
4. Première période de questions du public
5. Adoptions des dépenses
6. Demandes PIIA
 - .1 201, rue Principale
 - .2 Lot 6 500 546, montée Rivière des Fèves
7. Autorisations
 - .1 Signature de l'addenda de l'entente entre la ville de Beauharnois et la Municipalité
 - .2 Mandat – Réparation d'une section de la fondation du bureau municipal
 - .3 Demande de soutien financier : Actions familles
 - .4 Facture Marquage Signalisation Rive Sud B.A inc. – Lignage des routes
 - .5 Facture Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands – Électricité et entretien climatisation
8. Dépôt des états comparatifs
9. Rapport des élus

10. Rapport de la directrice générale et dépôt des rapports internes
 - .1 Urbanisme
 - .2 Travaux publics
11. Varia
12. Deuxième période de questions du public
13. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbaux

24-10-176

3.1 Séance ordinaire du 9 septembre 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Première période des questions du public

24-10-177

5. Adoption des dépenses

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2024, totalisant un montant de 278 470.47 \$, soit adoptée et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉ

6. Demandes PIIA

24-10-178

6.1 201, rue Principale

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone MXT-2 et que cette zone est assujettie à l'article 19 du règlement numéro 281-11 (règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale);

CONSIDÉRANT QUE la procédure relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique aux constructions et aux catégories d'ouvrages suivants : la modification ou le changement des portes et des fenêtres, du revêtement extérieur, des galeries visibles de la voie publique, de la toiture et de l'orientation architecturale (corniche, parapet, solin, appui de fenêtre, linteau, arc, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance de la demande et des documents déposés par le requérant;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux et le style choisi s'intègrent à l'architecture et aux caractéristiques du bâtiment auxquelles elles sont rattachées, de même qu'à leur environnement immédiat;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux projetés sont de qualité et durable;

CONSIDÉRANT QUE le projet de modification présenté respecte les objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, sur recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme d'accepter la demande pour remplacer la toiture par de la tôle a toiture pré-émaillee de couleur noire, de modifier la couleur du revêtement extérieur par une couleur gris pâle et de modifier les portes au 201, rue Principale.

ADOPTÉ

24-10-179

6.2 Lot 6 500 546, Montée de la Rivière-des-Fèves

La demande de PIIA consiste à la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale.

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone H-5 et que cette zone est assujettie à l'article 19 du règlement numéro 281-11 (règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale);

CONSIDÉRANT QUE la procédure relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique aux constructions et aux catégories d'ouvrages suivants : construction de tout bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance de la demande et des documents déposés par le requérant;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux et le style choisi s'intègrent à l'architecture et aux caractéristiques de son environnement immédiat;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux projetés sont de qualité et durable;

CONSIDÉRANT QUE le projet de modification présenté respecte les objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, sur recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme d'accepter la demande pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le 6 500 546, montée de la Rivière-des-Fèves.

ADOPTÉ

7. Autorisations

24-10-180

7.1 Signature de l'addenda de l'entente entre la ville de Beauharnois et la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à l'utilisation de l'Écocentre de Beauharnois entre la ville de Beauharnois et la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Beauharnois doit fermer temporairement son Écocentre en raison de travaux de réaménagement;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Beauharnois souhaite continuer à offrir un service aux citoyens et entreprises qu'elle dessert;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'Écocentre entre la ville de Beauharnois et la ville de Salaberry-de-Valleyfield durant la fermeture temporaire de l'Écocentre de Beauharnois;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale relative à l'utilisation de l'Écocentre de Beauharnois pour 2024 avec la municipalité de Saint-Urbain-Premier doit être modifiée pour refléter les changements suite à l'entente intermunicipale avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

D'autoriser le maire, monsieur Lucien Thibault, et la directrice générale, madame Julie Roy, à signer l'addenda de l'entente entre la ville de Beauharnois et la Municipalité.

ADOPTÉ

24-10-181

7.2 Mandat – Réparation d'une section de la fondation du bureau municipal

CONSIDÉRANT QU' une section de la fondation du bureau municipal nécessite des travaux d'urgence;

CONSIDÉRÉANT l'offre de service reçu par Services Commerciaux Éric Bellisle inc.;

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

De mandater les Services Commerciaux Eric Bellisle inc. pour la réparation d'une section de la fondation du bureau municipal au montant de 17 622,50 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le paiement de cette facture après la réalisation de la réparation.

QUE ce montant soit financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

24-10-182

7.3 Demande de soutien financier – Actions familles

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier d'Actions Familles;

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

D'offrir un appui financier pour 2025 à Actions familles Sainte-Martine d'un montant de 1 700.00 \$.

QUE ce montant soit financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

24-10-183

7.4 Facture Marquage Signalisation Rive Sud B.A inc. – Lignage des routes

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

D'autoriser madame Julie Roy, directrice générale, a payé la facture de Marquage Signalisation Rive Sud B.A inc. pour un montant total de 15 397.36 \$, taxes incluses pour le lignage des routes.

QUE ce montant soit financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

7.5 Facture Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands – Électricité et entretien climatisation

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

D'autoriser madame Julie Roy, directrice générale, à payer la facture du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour un montant total de 16 628.18 \$ taxes incluses pour le remboursement de l'électricité et l'entretien de la climatisation.

QUE ce montant soit financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

8. Dépôt des états comparatifs

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Roy, dépose devant le Conseil municipal un document combinant les deux états comparatifs en date du 30 septembre 2024.

Ce document démontre d'une part les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois de septembre et ceux de l'exercice précédent.

D'autre part, il présente un état comparant les résultats anticipés pour tout l'exercice en cours avec le budget courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont disposent alors la directrice générale et greffière-trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

Ces états comparatifs en date du 30 septembre 2024 ont été remis aux membres du Conseil, qui en prennent acte.

9. Rapport des élus

10. Rapport de la directrice générale

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Roy, dépose les rapports des services de l'urbanisme et des travaux publics.

11. Varia

12. Deuxième période de questions du public

13. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 h 16.

Lucien Thibault,
Maire

Julie Roy,
Directrice générale